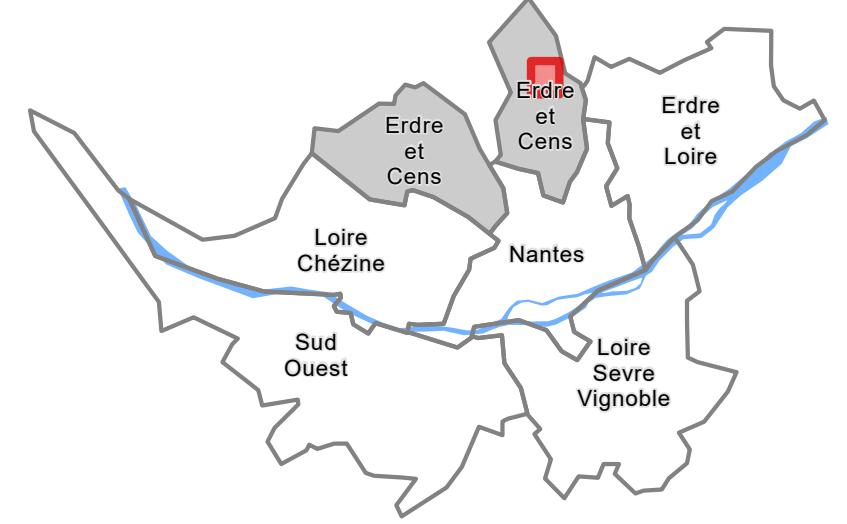


Planche
D20

Approuvé le 05 avril 2019

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone Zonage
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict

- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

- Parciale
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
- Implantation obligatoire
- Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

- Séquence urbaine de type 1
- Séquence urbaine de type 2

- Périmètre patrimonial

- Patrimoine bâti

- Petit patrimoine bâti

- Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

- Cone de vue

Liaisons

- Principe de liaison viaire
- Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

- Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

- Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

GRILLE DE REPERAGE

